CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE FINANCEMENT

ALLOCATIONS FAMILIALES
Caf de la Côte d'Or

8, bld Clémenceau
21043 DIJON Cedex 9

Aide Spécifique Rythmes Educatifs

Les conditions ci-dessous, complétées des « conditions générales aide spécifique – rythmes éducatifs (Asre) » constituent la présente convention.

Entre :

La Ville de Dijon dont le siège est situé Mairie de Dijon – Hôtel de Ville – CS 73310 – 21033 DIJON CEDEX, représentée par son Maire en exercice, dûment habilité par délibération du Conseil Municipal du 16 décembre 2013,

Ci-après désigné « le gestionnaire ».

Et :

La Caisse d'allocations familiales de la Côte d'Or, représentée par Monsieur Christophe SANNER, Directeur, dont le siège est situé 8 Bld Clémenceau, 21043 DIJON CEDEX 9.

Ci-après désignée « la Caf ».

L'objet de la convention

La présente convention définit et encadre les modalités d'intervention et de versement de l'« aide spécifique – rythmes éducatifs » pour les structures d'accueil des enfants dans le cadre des temps d'accueil périscolaire (TAP) dans chacun des groupes scolaires publics de la Ville de Dijon (liste jointe en annexe).

Les modalités de calcul de l'« aide spécifique rythmes éducatifs ».

Les parties à la présente convention décrivent ci-après les modalités de mise en œuvre dont elles conviennent pour permettre à la Caf :

- d'identifier les nouvelles plages d'accueil pour les 3 heures concernées par l'Asre,
- de disposer des données nécessaires au calcul de l'Asre (nombre d'heures enfants réalisées).

Le gestionnaire devra transmettre à la Caf, les actes prévisionnels de présence des enfants sur les plages nouvelles d'accueil périscolaire, au moyen de l'imprimé spécifique adressé par la Caf par voie dématérialisée avant le 30 novembre 2013.

Le gestionnaire devra transmettre à la Caf, les actes réels de présence des enfants sur les plages nouvelles d'accueil périscolaire, au moyen de l'imprimé spécifique adressé par la Caf par voie dématérialisée avant le 15 mars 2014.

Le versement de l’aide

Le versement de l’ « aide spécifique rythmes éducatifs » est effectué sous réserve des disponibilités de crédits, et de la production des pièces justificatives précisées aux « conditions générales aide spécifique – rythmes éducatifs ».

La fourniture des documents comptables après le 30 juin de l'année qui suit l'année du droit (N) examiné entraînera un traitement non prioritaire du droit. Après le 31 décembre de l’année qui suit l'année du droit (N) examiné aucun versement ne pourra être effectué au titre de N.

L’absence de fourniture de justificatifs au 30 juin de l'année qui suit l'année du droit (N) examiné peut entraîner la récupération des montants versés et le non versement du solde.

Le suivi des engagements et l’évaluation des actions

Les termes de la présente convention font l’objet d’un suivi réalisé en concertation.
La Caf et le gestionnaire conviennent conjointement des modalités de suivi des engagements chaque année.

La durée de la convention

La présente convention de financement est conclue du **01/09/2013 au 31/12/2013**.

☒ En cochant cette case, « le gestionnaire » reconnaît avoir pris connaissance des éléments constitutifs de la présente convention :

- les modalités ci-dessus,
- les « conditions générales de l’aide spécifique – rythmes éducatifs » en leur version de septembre 2013,

et « le gestionnaire » les accepte.

Il est établi un original de la présente convention pour chacun des signataires.

Fait à Dijon, le en 3 exemplaires

LE DIRECTEUR de la Caisse d’Allocations Familiales de la Côte d’Or	LE MAIRE de la Ville de Dijon
Christophe SANNER	François REBSAMEN

ECOLES MATERNELLES ET ELEMENTAIRES DE DIJON

Année scolaire 2013/2014

ECOLES	ADRESSES	
ALSACE	7, allée de Saint Nazaire	Elé
	1 rue de Saverne	Mat
ANJOU	83, avenue du Lac	Elé
	83, avenue du Lac	Mat
BAUDELAIRE	25 avenue Charles Baudelaire	Mat
BEAUMARCHAIS	72-74, rue Beaumarchais	Elé
	72, rue Beaumarchais	Mat
BUFFON	68, avenue du Lac	Elé
	68, avenue du Lac	Mat
CAMILLE FLAMMARION	10, rue Camille Flammarion	Elé
	21, rue d'Alembert	Mat
CHAMPOLLION	3-5, rue de Dixmude	Elé
	Rue Castelnau	Mat
CHAMPS PERDRIX	3, rue du Morvan	Elé
	10 allée du Docteur Huot	Mat
CHÂTEAU DE POUILLY	1, rue Edouard Manet	Elé
	2, rue Raoul Dufy	Mat
CHEVREUL	6, rue Joseph Milsand	Elé
	2, rue Joseph Milsand	Mat
CLEMENCEAU	20, rue André Malraux	Mat
COLETTE	16, rue du Tire Pesseau	Elé
	16-18, rue du Tire Pesseau	Mat
COLOMBIERE	10, avenue Greuze	Elé
	8, avenue Greuze	Mat
COTEAUX DU SUZON	7, avenue des Volontaires	Elé
	9, avenue des Volontaires	Mat
DAMPIERRE	21bis, rue Berlier	Elé
	23, rue Berlier	Mat
DARCY-MAUCHAUSSE	10 rue du Dr Chaussier	Elé
	5 bd de Sévigné	Mat
DEVOSGE	67, rue Devosge	Mat
DRAPEAU	69, avenue du Drapeau	Elé
	67, avenue du Drapeau	Mat
GUSTAVE EIFFEL	177, avenue Eiffel	Elé
	177, avenue Eiffel	Mat
HAUTS DE MONTCHAPET	Allée Darius Milhaud	Mat
Jean-Baptiste LALLEMAND	1, avenue du Lac	Elé
	Allée du Roussillon	Mat
JEAN-JAURES 1	3, rue Docteur Tarnier	Elé
	1, rue Docteur Tarnier	Mat
JEAN-JAURES 2	19, avenue Jean-Jaurès	Elé
	17, avenue Jean-Jaurès	Mat

ECOLES	ADRESSES	
LAMARTINE	21, rue Paul Gasq	Elé
	1, rue Colonel Quantin	Mat
LARREY	93, avenue Gustave Eiffel	Elé
	126, Boulevard des Bourroches	Mat
MALADIERE	8, rue La Fontaine	Elé
	6, rue La Fontaine	Mat
MANSART	34 et 34bis, rue des Péjoces	Elé
	33 rue des Grands Champs	Mat
MARMUZOTS	76, rue des Marmuzots	Mat
MONTCHAPET	2, rue de Rouen	Elé
	Square Paul Bert - rue de Rouen	Mat
MONTMUZARD	8 allée Claude Guyot	Elé
	4 allée Claude Guyot	Mat
MONTS DE VIGNES	2 ter rue Vice Amiral Violette	Elé
	2 ter rue Vice Amiral Violette	Mat
NORD	118, rue de la Préfecture	Elé
OUEST	2B rue Albert Gayet	Elé
	2, Boulevard de l'Ouest	Mat
PETIT BERNARD	3, rue du Petit Bernard	Elé
	5, rue du Petit Bernard	Mat
PETIT CITEAUX	7, rue Daubenton	Mat
PETITES ROCHES	2, rue des Molidors	Elé
	3, rue Massonéri	Mat
TIVOLI	44-46, rue de Tivoli	Elé
TREMOUILLE	18, boulevard de la Trémouille	Elé
TURGOT	6, rue Turgot	Elé
	8, rue Turgot	Mat
VALENDONS	1, Rue E. Bataillon	Elé
	67, rue des Valendons	Mat
VARENNES	40, rue de la Charmette	Elé
	1, rue Guy de Maupassant	Mat
VICTOR HUGO	10, rue Raoul de Juigné	Elé
	4, rue Raoul de Juigné	Mat
VOLTAIRE	27, Boulevard Voltaire	Elé
	1, impasse des Petites Roches	Mat
YORK	41, rue d'York	Elé
	39, rue d'York	Mat